

riches bourgeois avaient conquis l'indépendance; c'était, aidés de leurs bras, qu'ils avaient assis d'une manière durable le système communal, et ce fut contre ce même menu peuple que les vainqueurs tournèrent bientôt le pouvoir dont il les avait dotés. Privés d'abord du droit de délibération, les hommes de métiers furent à la fin dépouillés même du droit de suffrage, et lorsqu'ils réclamaient, traités comme des insurgés et des rebelles (1). Néanmoins, ces empiètements de l'autorité bourgeoise ne s'accomplirent pas sans résistance, et le consulat ayant eu plus d'une fois l'occasion de recourir à l'intervention du pouvoir royal, il en résulta que cette usurpation réagit contre les usurpateurs, qui durent céder au roi de France une partie de cette puissance dont ils avaient refusé de partager l'exercice avec leurs concitoyens. C'est en effet surtout sous le prétexte de combattre les révoltes des *gens mécaniques* que les rois s'immiscèrent directement dans les affaires municipales. Mais, par une politique adroite, plus ils imposaient leur volonté au pouvoir municipal, plus aussi ils compensaient ces empiètements par de nouveaux privilèges en faveur des consuls; chaque titre, chaque dis-

(1) Il faut voir dans les écrits de Champier et de Rubys, tous deux anciens consuls, l'idée que l'aristocratie lyonnaise se faisait du menu peuple dès la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e. A leurs yeux, les artisans et gens de métiers qui réclamaient leur part dans l'administration de la cité, étaient « des mutins, des séditieux, » et leurs prétentions mal fondées, ne tendant « à rien moins qu'à pervertir tout l'ordre politique, « introduit d'ancienneté dans la ville. » Trompés par ces fausses assertions, la plupart de nos historiens lyonnais ont suivi ces errements; ils n'ont tenu aucun compte des droits que l'élément populaire avait acquis; ils n'ont surtout pas soupçonné les altérations que subit successivement le mode d'élection, lequel, du suffrage direct se réduisit à une élection au second degré presque illusoire, à la fin, par les éléments étrangers dont on l'avait surchargée.